La Celle Saint-Cloud

BORDEREAU D'ENVOI

MAIRIE DE BOUGIVAL
Monsieur le Maire
126, rue du MARECHAL JOFFRE
78380 BOUGIVAL

Direction des Affaires juridiques
Sophie Boukari
Directrice
01.30.78.10.45
SBOUKARI@ville-lacellesaintcloud.fr
LRAR : 2C 176 298 3032 1

La Celle Saint-Cloud, le mercredi 27 août 2025,

Objet : Retrait de la commune de La Celle Saint Cloud du SIARS

Monsieur le Maire,

Par délibération n°2022.03.07 du 14 avril 2022, le Conseil municipal de La Celle Saint Cloud a sollicité le retrait de la commune du SIARS (Syndicat Intercommunal de l'Aviron des Rives de Seine).

À ce titre, le Président du SIARS a demandé à la commune de La Celle Saint Cloud de réaliser une étude d'impact, préalable nécessaire au retrait de la commune du SIARS et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39-2 du CGCT.

Le 16 juin dernier, le Conseil municipal de La Celle Saint Cloud a réaffirmé sa volonté de solliciter son retrait du SIARS et approuvé les dispositions de l'étude d'impact.

Par la présente, je vous remercie de bien vouloir trouver la délibération n°2025.32 du 16 juin 2025 ainsi que l'étude d'impact afférente.

Afin que le retrait de la commune de La Celle Saint Cloud soit effectif et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39-2 du CGCT, je vous prie de bien vouloir solliciter l'approbation de votre conseil municipal et ce, dans un délai maximal de 3 mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi

MAIRIE DE LA CELLE SAINT CLOUD YVELINES (78170)

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

PJ : étude d'impact de la commune de La Celle Saint Cloud
1 copie de la délibération n°2025.32

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-078-217800929-20251002-2025_46-DE